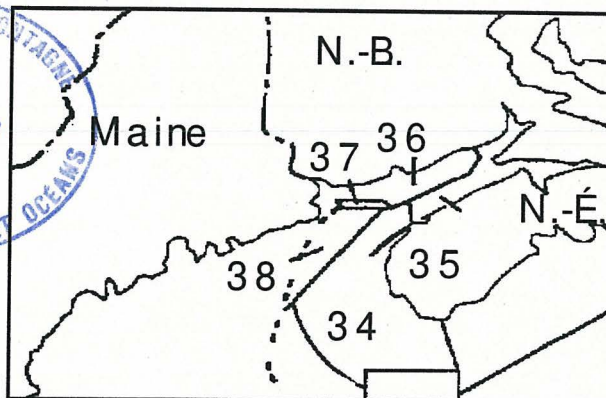
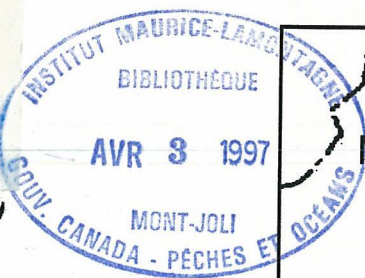


DFO - Library / MPO - Bibliothèque



14002124



Homard de la baie de Fundy (ZPH 35-38)

Renseignements de base

Le homard appartient à un groupe d'animaux appelé les crustacés. Son squelette se trouvant à l'extérieur de son corps (exosquelette), il doit s'en débarrasser pour grandir (processus appelé mue). Les très jeunes homards muent 3 à 4 fois par année, augmentant leur poids de 50 % et leur longueur de 15 % à chaque mue. Dans la baie de Fundy, les homards prennent 8 ans et plus pour atteindre la longueur de carapace (LC) réglementaire de 81 mm. À cette taille, ils pèsent 0,45 kg (1 lb) et muent une fois par année. Les gros homards muent moins souvent; ainsi, un homard de 1,4 kg (3 lb) ne mue qu'une fois tous les 3 ou 4 ans environ.

À 102 mm LC environ, les homards de la baie de Fundy affichent la plus forte taille moyenne à maturité de toute l'aire géographique de l'espèce, à cause des eaux froides où ils vivent. Les femelles adultes s'accouplent après la mue, au milieu de l'été et, l'été suivant, produisent des œufs qu'elles gardent attachés sous leur queue pendant 10 à 12 mois. Les œufs éclosent en juillet ou août. Les larves vont alors passer 30 à 60 jours à se nourrir et à grossir près de la surface avant de se fixer au fond et d'y chercher abri.

Pendant les 4 ou 5 premières années de sa vie benthique, le homard demeure dans son abri ou à proximité, évitant les petits poissons prédateurs. À mesure qu'il grossit et court moins de risques de servir de proie, il se déplace davantage, mais devient plus vulnérable en présence des casiers à homards.

Le homard vit le long des côtes, du sud du Labrador au Maryland, les principales pêcheries se trouvant dans le golfe du Saint-Laurent et le golfe du Maine. Bien qu'on le rencontre en plus grand nombre dans les eaux côtières, on le trouve aussi dans les eaux chaudes et profondes du golfe du Maine et le long de l'extrémité du plateau continental, près de l'île de Sable, jusqu'au large de la Caroline du Nord. Le homard entreprend des migrations saisonnières qui l'entraînent dans les eaux peu profondes en été et profondes en hiver. Dans la plus grande partie de son aire, ces mouvements se limitent à quelques kilomètres; cependant, dans la baie de Fundy, le golfe du Maine, les zones hauturières du plateau néo-écossais et au large de la Nouvelle-Angleterre, le homard peut entreprendre des migrations sur de longues distances, parfois des dizaines et même des centaines de kilomètres. Les études de marquage ont aussi montré qu'une partie tout au moins de ces homards revenaient dans le même secteur chaque année.

La pêche

La pêche du homard a commencé au milieu du XIX^e siècle dans la baie de Fundy; les données sur les débarquements sont consignées depuis la décennie 1890. Différentes mesures sont utilisées pour la gestion de la pêche : accès limité, limites de taille et contrôle de l'effort. Le nombre de participants et les limites de casiers varient d'une ZPH à l'autre :

ZPH	Détails au sujet du permis	Permis A (temps plein)	Partenariat (temps plein)	Permis B (temps partiel)
35	Nombre	90	1	3
	Limite de casiers	300	450	90
36	Nombre	166	10	10
	Limite de casiers	300	450	90
38	Nombre	81	27	1
	Limite de casiers	375	563	113

Les saisons de pêche varient également dans les différentes ZPH :

ZPH	Ouverture automne	Fermeture automne	Ouverture printemps	Fermeture printemps
35	15 oct.	31 déc.	1 ^{er} avril	31 juillet
36	2 ^e mardi de nov.	14 janv.	31 mars	30 juin
38	2 ^e mardi de nov.	Dure tout l'hiver	Dure tout l'hiver	30 juin

Distribué par le : Bureau du processus de consultation de la Région des Maritimes, ministère des Pêches et des Océans, C.P. 1006, Succ. B105, Dartmouth (Nouvelle-Écosse), Canada. B2Y 4A2. Téléphone : 902-426-8487. C-élec. : d_geddes@bionet.bio.dfo.ca

An English version is available on request at the above address

mars 1997

Il existe une limite minimale de longueur de carapace (LC) de 81 mm et une interdiction de débarquer des femelles oeuvées dans toutes les ZPH. Bien que les pêches aient toujours été pratiquées à proximité des côtes, les zones de pêche se sont étendues au fond de la baie de Fundy, le long des côtes du Nouveau-Brunswick et dans la ZPH 38, particulièrement au large de Grand-Manan.

Les études de marquage effectuées dans la baie de Fundy révèlent qu'il y a des échanges entre les ZPH et un mouvement général vers la baie au printemps et hors de la baie à l'automne. Un petit nombre de pêcheurs de la ZPH 38 pêchent dans les eaux profondes (jusqu'à 205 m de profondeur) pendant l'hiver, à l'entrée de la baie de Fundy (depuis la fin des années soixante-dix) ciblant les homards adultes en migration saisonnière.

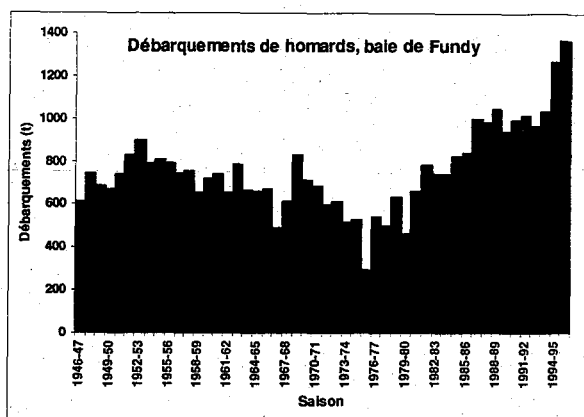
Débarquements saisonniers* (tonnes)

Saison*	71-80 Moy.	81-91 Moy.	91-92	92-93	93-94	94-95	95-96 **
ZPH 35	112	226	254	239	241	299	471
ZPH 36	128	241	249	257	274	324	332
ZPH 38	295	395	512	471	523	647	567
Total	535	862	1015	967	1038	1270	1370

*Pêche de l'automne au printemps suivant; pour connaître les dates, se référer au tableau de la page précédente

** Données préliminaires

Pendant les saisons de pêche de 1986-1987 à 1993-1994, le total des **débarquements** de la baie de Fundy semble s'être stabilisé à environ 1 000 t (entre 942 et 1 046 t). Au cours des deux dernières années, les débarquements ont augmenté de nouveau atteignant 1 370 t en 1995-1996, ce qui est le total le plus élevé du siècle. Cependant, étant donné qu'un nouveau système de déclaration des débarquements basé sur des registres de pêche et non sur des reçus de vente a été mis sur pied en 1995, il faut interpréter ces données préliminaires avec prudence, surtout les 57 % d'augmentation par rapport à 1994-1995 estimés dans la ZPH 35. Cette récente tendance de stabilité générale des débarquements, incluant des signes d'augmentation possible, correspond à ce qui a été observé dans la ZPH 34 et dans la partie américaine du golfe du Maine (Maine et Mass.).



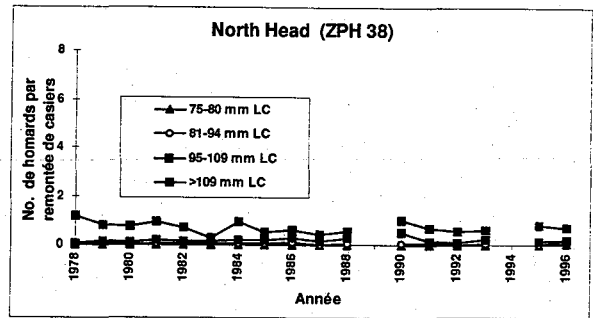
La déclaration annuelle des débarquements de homards de la baie de Fundy a commencé en 1892. Les débarquements ont atteint un sommet en 1895, à 1 415 t, et ont diminué par la suite, pendant une quarantaine d'années jusqu'à un creux de 179 t en 1938. À partir de 1939, ils ont augmenté régulièrement, atteignant un second sommet de 897 t en 1953. De façon saisonnière, les débarquements ont été relativement stables (entre 491 et 897 t) de 1946-1947 à 1974-1975. Un creux de 296 t a été observé pour la période d'après-guerre en 1975-1976; suivie, d'une hausse l'année suivante (545 t), suite de la période actuelle d'expansion.

État de la ressource

L'évaluation de l'état des stocks a été effectuée sur les tendances statistiques des débarquements, les taux de capture et la répartition par taille dans les prises commerciales.

Des études historiques de la pêche dans la baie de Fundy montrent que les **taux de capture** varient considérablement pendant la saison, atteignant des sommets au cours des deux premières semaines de la saison automnale, avant de chuter radicalement par la suite. Ils demeurent faibles pendant l'hiver, remontant de nouveau au printemps lorsque la température de l'eau augmente et que le homard devient plus actif. Les **échantillons prélevés en mer** chaque année pour mesurer la fréquence de tailles proviennent d'un ou deux échantillons effectués dans des ports représentatifs de chaque ZPH au cours des deux premières semaines de la saison d'automne et des deux dernières semaines de la saison printanière. Les taux de capture tirés de l'échantillonnage en mer devraient toutefois être interprétés avec prudence. Au fil des ans, les casiers ont été modifiés, passant de casiers en bois à des casiers en fil de fer, tandis qu'en 1995, des panneaux d'échappement ont été ajoutés.

Ce contrôle indique des prises par unité d'effort (PUE) stables ou légèrement à la hausse, et des différences prononcées entre les zones. Seal Cove (ZPH 38) et Dipper Harbour (ZPH 36) sont des zones où la pêche a toujours dépendu du recrutement annuel : les PUE y sont de l'ordre de 1-2 kg/remontée de casiers (RC). Dans les zones d'Alma (ZPH 35), dans le fond de la baie de Fundy, et de North Head (ZPH 38), la pêche s'est développée principalement pour cibler les éléments migrateurs de la population de homards. Les PUE à North Head fluctuent beaucoup plus que dans les autres zones, mais se sont tout de même maintenues au niveau de 1-2 kg/RC. Parallèlement, une augmentation progressive des PUE a été observée dans la zone d'Alma, où les PUE initiales de la pêche d'automne atteignent maintenant 6 kg/RC. Il s'agit là du résultat d'un important accroissement de la représentation des nouvelles recrues (groupe de première mue au sein de la population exploitable; 81-94 mm LC) parmi les captures lorsque cette pêche commence à la mi-octobre.

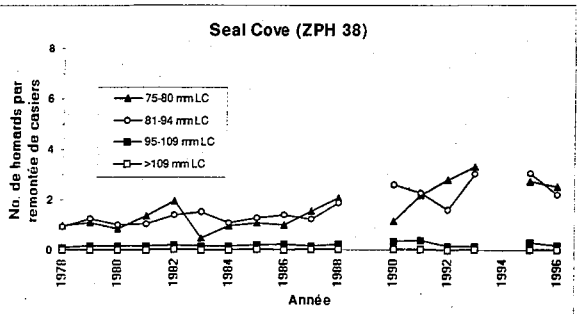
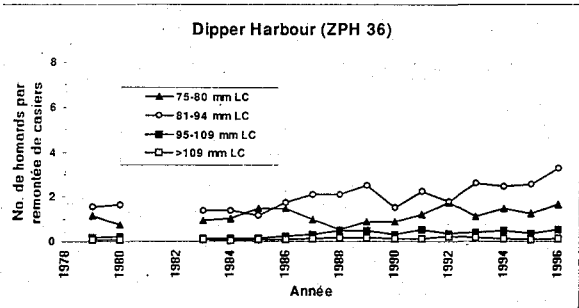
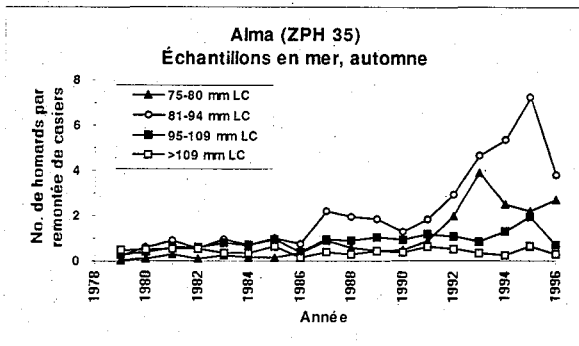


Le recrutement (basé sur les taux de capture des pré-recrues et du groupe de première mue) a augmenté tout au long des années quatre-vingt et demeure élevé. La taille moyenne des homards mesurés en mer à Seal Cove, North Head et Dipper Harbour n'a pas changé de façon significative depuis la fin des années soixante-dix, tandis que la taille moyenne dans la zone de pêche d'Alma a diminué radicalement. Ce changement serait attribuable à une forte augmentation des pré-recrues et du groupe de première mue au sein de la population exploitable, plutôt qu'à une diminution de la présence de homards de mues ultérieures. Le contrôle actuel de la pêche dans la ZPH 35 est limité et on n'a pas encore pu démontrer que l'augmentation apparente du recrutement dans le port-repère d'Alma est entièrement représentative de cette région la baie de Fundy, bien que l'information anecdotique fournie par les pêcheurs porte à croire que des effets semblables ont été ressentis dans d'autres ports.

Les sources d'incertitude de cette évaluation de l'état des stocks sont liées principalement à l'étendue de l'échantillonnage actuel :

- 1) Les contributions relatives du recrutement accru et de la redistribution et de l'expansion de l'effort de pêche aux fluctuations des débarquements, particulièrement dans la partie supérieure de la baie, ne sont pas connues;
- 2) L'étendue de l'échantillonnage en mer a diminué depuis quelques années et se limite aux principaux ports, dans chaque ZPH, pour lesquels des séries de données historiques importantes existent.

De plus, la relation entre les ressources de la baie de Fundy et le grand golfe du Maine n'est pas très claire. Elles pourraient représenter une sous-population liée par les déplacements de larves ou la migration de homards en phase benthique à une grande métapopulation (un groupe de sous-populations interreliées) du golfe du Maine. Cette situation aurait des répercussions sur l'évaluation de la mortalité due



à la pêche, du nombre d'œufs par recrue et des coûts et avantages de nouvelles mesures de conservation.

Perspectives

Les perspectives à court terme de la pêche au homard de la baie de Fundy sont bonnes. Les débarquements sont à leur plus haut niveau depuis le début du siècle. Les gros homards sont encore bien représentés parmi les prises de nombreuses zones de pêche de la baie. Le recrutement semble élevé dans le fond de la baie de Fundy et, si cette situation est confirmée par le nouveau système de déclaration des débarquements, on pourrait être en présence d'une nouvelle dynamique de l'ensemble du système de production du homard. Jusqu'ici, la pêche dans le fond de la baie était considérée comme reposant principalement sur l'immigration saisonnière des gros homards, plutôt que sur l'établissement local et la production benthique. On ne sait toutefois pas si cette augmentation des débarquements sera durable à long terme.

Malgré cette récente pointe, les analyses préliminaires nous indiquent que les taux d'exploitation sont jugés trop élevés et, comme pour la plupart des zones de pêche du homard en dehors du golfe du Maine, on craint que le niveau estimatif actuellement faible de production des œufs n'apporte pas suffisamment de résilience à la population face aux changements du milieu ou de l'écosystème, entraînant un taux de survie moins favorable des larves et des jeunes.

Pour obtenir de plus amples renseignements,

Communiquez avec : Peter Lawton ou David Robichaud
Ministère des Pêches et des Océans
Station biologique de St. Andrews
St. Andrews (N.-B.) E0G 2X0

Tél : (902) 426-2099

Tél : (902) 426-1862

C-élect. : lawton@sta.dfo.ca

C-élect. : davidr@sta.dfo.ca